



La Municipalité au Conseil Général de Trey

Préavis municipal

Demande de crédit pour l'installation d'un réducteur de pression (réseau d'eau potable de Granges-sous-Trey)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Suite à l'élaboration du Plan directeur de la distribution des eaux (PDDE) approuvé lors du Conseil général du 14 décembre 2016, la Municipalité a décidé de réaliser la première étape de ce plan de distribution de l'eau dans notre commune.

Cette réalisation, consiste à construire une chambre avec réducteur de pression qui permettra d'approvisionner Granges-sous-Trey en eau en se raccordant au réseau qui alimente déjà le village de Trey et dont le fournisseur est la commune de Tornay.

Cette étape est prioritaire pour les raisons suivantes.

- L'actuelle source du Château qui alimente le village de Granges-sous-Trey ne présente plus les garanties nécessaires à son exploitation à moyen ou long terme. L'installation est désuète et ne répond plus aux normes d'hygiène et de sécurité en vigueur.
- Il existe un risque de voir la source du Château partiellement ou totalement obstruée, suite à un éboulement du poudingue, peu stable, de la grotte dans laquelle elle se trouve. Le bureau de géologie Aba-Geol a prévenu notre autorité du risque existant, en raison de l'état d'érosion du terrain dans lequel elle se situe. Notre commune se trouverait alors dans une situation critique face à l'approvisionnement en eau de Granges-sous-Trey et ceci pour de longues semaines si une alternative n'existe pas.
- La distribution en eau du village de Granges-sous-Trey n'est actuellement pas satisfaisante. En effet, durant les périodes de sécheresse, on observe une baisse du débit inquiétante. D'autre part, bon nombre de ménages sont confrontés à un manque de pression d'eau, en raison d'un dénivelé insuffisant entre la source et les habitations.
- Cette situation fait aussi que l'approvisionnement en eau à Granges-sous-Trey ne répond pas aux normes ECA et qu'en cas de sinistre, les pompiers seraient confrontés à un manque d'eau et de débit certains.
- Enfin, l'augmentation de la population à Granges-sous-Trey en raison de la construction de nombreux nouveaux logements verra la consommation d'eau augmenter de manière significative; cela accroîtra encore le problème d'un approvisionnement suffisant et de qualité pour tous.

Vu ce qui précède, il est nécessaire d'approvisionner le village de Granges-sous-Trey en eau de manière suffisante et durable en le raccordant au réseau qui alimente déjà tout le village de Trey ainsi que certaines fermes foraines et dont l'eau est fournie par la commune de Tornay.

Pour mener à bien ce projet, la construction d'une chambre avec réducteur de pression permettant d'une part de réduire la pression de l'eau et d'autre part de se raccorder sur le réseau de distribution d'eau existant allant à Granges-sous-Trey s'avère nécessaire. Elle est la première étape de la réalisation de notre PDDE.

Les travaux consistent à installer une chambre de 5m x 3m70 x 2m au lieu dit Champ de Perte, sur la propriété de Mme Isabelle Marti. Cette chambre sera équipée de 2 réducteurs de pression en parallèle, ce qui permet d'approvisionner en tout temps, même en cas de panne, toutes les habitations de Granges-sous-Trey.

Les conséquences de cette réalisation sont les suivantes :

- abandon de l'exploitation de la source du Château pour l'alimentation des ménages du village de Granges-sous-Trey;
- raccordement et achat de l'eau à notre fournisseur actuel, la commune de Tornay. Suite à cette réalisation et en raison d'un achat d'eau supplémentaire, le prix du m³ d'eau facturé aux habitants devra être adapté;
- tous les propriétaires dont l'unité locative est raccordée au réseau de Granges-sous-Trey auront l'obligation de faire poser un réducteur de pression sur leur(s) propre(s) installation(s).

Le coût devisé pour la mise en place de cet ouvrage, ainsi que pour tous les travaux nécessaires au raccordement sur la distribution existante se monte à CHF 200'000.— TTC.

A noter que ce devis ne tient pas compte de la subvention octroyée par l'ECA.

En conclusion, La Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, de bien vouloir voter la résolution suivante :

vu le préavis de la Municipalité du 14 mai 2018

ouï rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide : de donner l'autorisation à la Municipalité d'entreprendre la réalisation d'une chambre avec réducteur de pression en lui accordant un crédit de CHF 200'000.—; d'autoriser la Municipalité à recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement; d'amortir cet investissement de CHF 200'000.— sur une durée de 30 ans.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, nos salutations distinguées.

Ainsi adopté le 14 mai 2018

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :
J.-M. Crausaz



La Secrétaire :
Sylvie Seydoux

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Sylvie Seydoux', written over a horizontal line.